



PREFECTURE DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

COMMUNE DE VERS-PONT-DU-GARD

PROPRIETE SIEMER

SOMMAIRE DU DOSSIER

1. PLANS PARCELLAIRES

- 1.1 Plan général
- 1.2 Propriété Siemer (bâtiment 1)

2. ETAT PARCELLAIRE



PREFECTURE DU GARD

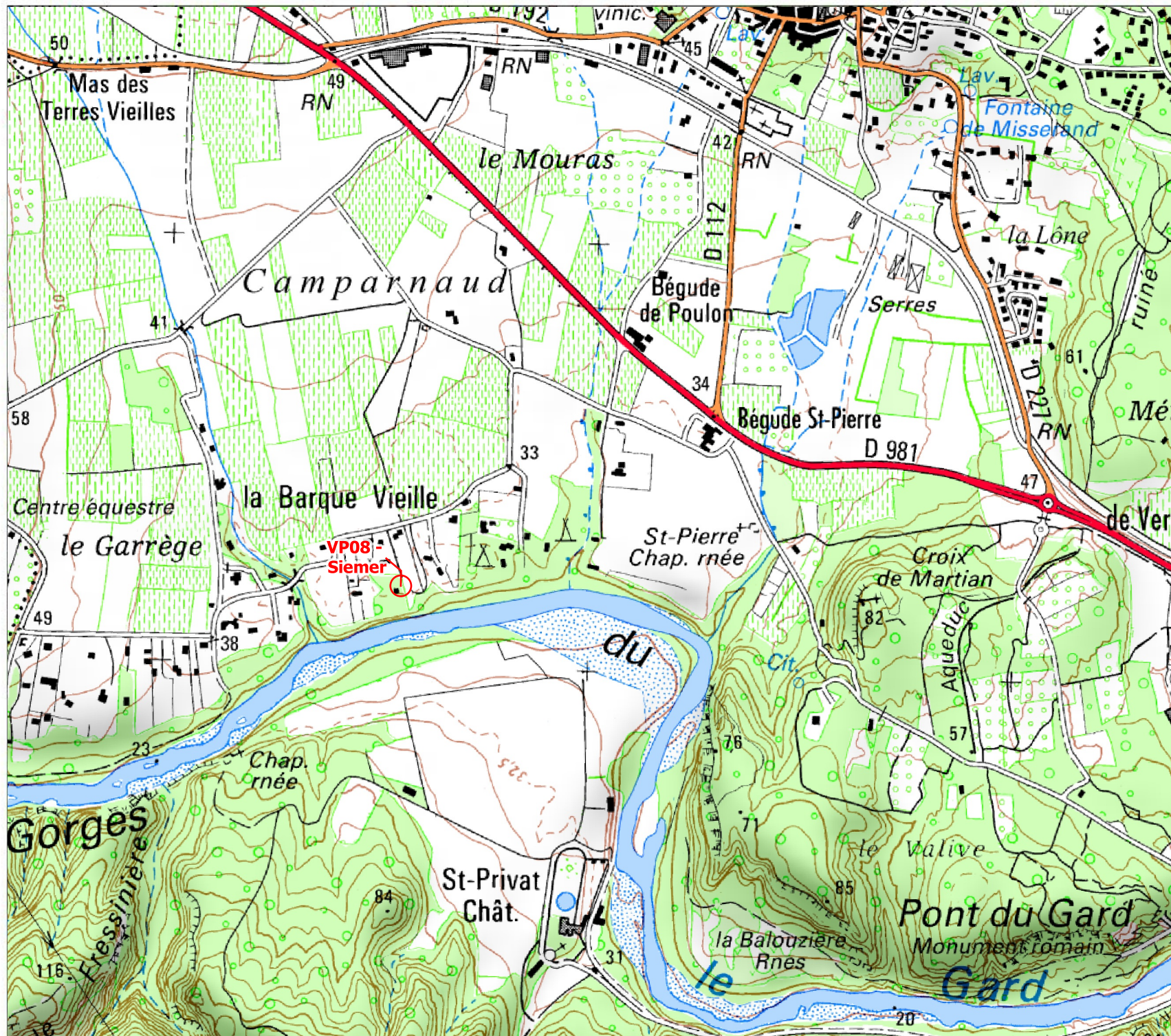
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

COMMUNE DE VERS-PONT-DU-GARD



PROPRIETE SIEMER

1. PLANS PARCELLAIRES



Plan général VERS-PONT DU-GARD

Légende

-  Limite de commune
-  Dossier faisant l'objet de l'étude

0 100 200 300 400 500 m



Source : IGN - Topo Scan25
_A_Situation_Scan25.mxd - OP



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PREFECTURE DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

COMMUNE DE VERS-PONT-DU-GARD

PROPRIETE SIEMER

2. ETAT PARCELLAIRE

ETAT PARCELLAIRE

(PROPRIETAIRES REELS)

Biens exposés à un risque naturel majeur

Commune de VERS-PONT-DU-GARD

PROPRIETE VP08	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	
<p>- Monsieur SIEMER KURT Sieg Ward né le 14/11/1939 à Ehringshausen (Allemagne) Demeurant au 35037 MARBURG WILHEMSTRABE 17 C ALLEMAGNE</p>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Expropriation		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	C	685		Chemin de la Barque Vieille	1910		1910		0		
						Total	1910				

Origine de propriété

La parcelle C 685 appartient à M. SIEMER Kurt, aux termes de l'acte suivant :

- acquisition, aux termes de l'acte du 29/06/1992, établi par Maître Guichard notaire à Remoulins, publié à la Conservation des Hypothèques, le 06/07/1992 – Volume 1992 P n°4618, par les époux SIEMER / SCHEIDER

- aux termes de l'acte du 8/4/1998, établi par Maître Guichard notaire à Remoulins, publié à la Conservation des Hypothèques, le 22/05/1998 – volume 1998 P n° 3832, changement de régime entre le titulaire attributaire et Mme Scheider non attributaire.